



# VEYSONNAZ

## INFOS

ÉDITÉ PAR LA COMMUNE  
DE VEYSONNAZ  
N° 14 - NOVEMBRE 2018

EDITORIAL

# ADIEU 2018 !



358 jours ou 8'592 heures séparent ordinairement le jour de l'an de la fête de Noël. Un seul constat et une question récurrente pour nombre d'entre nous chaque année : que le temps passe vite et... qu'est-ce que j'ai fait de cette année ? Chacune et chacun trouve ses propres réponses avec son lot d'émotions, de satisfactions et de déceptions. Entamer ce pas de retrait sur nous-mêmes dans une société particulièrement individualiste nous permet assurément de prendre du temps pour faire le point le plus sereinement possible.

Réaliser ce bilan d'un point de vue communal n'est pas fondamentalement différent. Des satisfactions, telles que l'excellent fonctionnement de notre crèche, la qualité de l'enseignement dans notre école ou l'amélioration de nos infrastructures sportives, sont marquantes. Quelques déceptions, dont la qualité de notre infrastructure routière sur une part du territoire communal ou le manque d'aménagement de notre zone « centre village » engendrent de nombreuses discussions au sein de votre conseil.

Cependant, ce sont les émotions qui, comme souvent, ont dominé l'année 2018. Les nombreuses manifestations organisées par les sociétés locales et celles assumées par des comités d'organisation furent des succès populaires. Certaines d'entre elles ont même connu un important écho hors des frontières communales. Ayant pu participer à bon nombre d'entre elles, je souhaite remercier toutes celles et tous ceux qui se sont impliqués et ont contribué à nous divertir, nous faire rire ou simplement nous rassembler.

Une émotion toute particulière nous envahit lorsque nous participons à des moments privilégiés tels que les anniversaires témoignant d'un parcours de vie exceptionnel. Ainsi, nous avons eu la chance de fêter les nonante ans d'Hélène Fournier et les cent ans de Bertha Praz, première centenaire de notre commune. Ces émotions partagées avec les familles restent inévitablement gravées dans nos mémoires. Merci à elles pour l'accueil réservé !

Après le bilan s'ouvre évidemment l'avenir ! À court terme, celui d'un Veysonnaz qui, comme de coutume, s'ouvrira au monde dès la fin de l'année pour accueillir nos hôtes. Cette richesse dont nous bénéficions, mêlant vie villageoise et vie touristique, constitue certainement une des meilleures satisfactions à tenter de préserver.

Excellentes fêtes de fin d'année à toutes et tous !

DAVID THÉODULOZ, VICE-PRÉSIDENT

<b>Convocation assemblée primaire bourgeoise</b>	<b>2</b>
<b>Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 19 juin 2018</b>	<b>2</b>
<b>Budget Bourgeoisie 2019</b>	<b>3</b>
<b>Convocation assemblée primaire municipale</b>	<b>3</b>
<b>Procès-verbal de l'assemblée primaire du 19 juin 2018</b>	<b>3</b>
<b>Budget Municipalité 2019</b>	<b>5</b>
<b>Dossier « Travaux publics »</b>	<b>11</b>
Octroi d'un crédit d'engagement destiné à la réfection et à l'aménagement touristique de la route de Pra	
<b>Dossier « Energie »</b>	<b>13</b>
Nouveau règlement communal pour la fondation d'une nouvelle société régionale d'approvisionnement et de distribution électrique	
<b>Dossier « Social »</b>	<b>14</b>
Premières centenaires à Veysonnaz Après-midi des aînés	
<b>Dossier « Jeunesse »</b>	<b>15</b>
5 ans de la Jeunesse Barloukette Promotion civique 2018 Les 5 ans de la crèche/UAPE	
<b>Directives communales</b>	<b>17</b>
<b>Agenda</b>	<b>19</b>
<b>Calendrier des manifestations</b>	

# SOMMAIRE

# CONVOCATION ASSEMBLÉE PRIMAIRE BOURGEOISIALE

## ASSEMBLÉE PRIMAIRE DE LA BOURGEOISIE DE VEYSONNAZ

L'Assemblée primaire de la Bourgeoisie de Veysonnaz est convoquée pour le

**MARDI 11 DÉCEMBRE 2018 À 19 H 30 À LA SALLE COMMUNALE**

Ordre du jour :

1. Protocole : ouverture de l'Assemblée, contrôle des présences, désignation des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 19 juin 2018 - Approbation
3. Budget 2019 - Lecture et approbation
4. Divers

Le budget 2019 de la Bourgeoisie de Veysonnaz est soumis à la consultation publique dès ce jour jusqu'à celui de l'Assemblée, au secrétariat communal, pendant les heures d'ouverture officielles.

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE DU 19 JUIN 2018

Mardi 19.06.2018, 19h30, salle communale

Président	Lathion Patrick
Vice-président	Théoduloz David
Conseillers	Ramondt-Fragnière Jasmine Fournier François Viret Loïc
Rédacteur du PV	Fragnière Michel

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET SOUHAITS DE BIENVENUE

À 19 h 30 précise, le président Patrick Lathion, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux bourgeois présents ainsi qu'au Conseil bourgeois.

L'Assemblée bourgeoisiale a été convoquée par affichage aux piliers publics, par publication sur le site internet de la Commune, dès le 23 mai 2018 et transmis par distribution postale à tous les ménages le 12 juin 2018 par le biais de la brochure Veysonnaz Infos N° 12.

Son ordre du jour prévoit les points suivants :

1. Ouverture et souhaits de bienvenue
2. Approbation du procès-verbal du 14.11.2017
3. Lecture des comptes bourgeoisiaux 2017
4. Rapport de l'organe de contrôle
5. Approbation des comptes bourgeoisiaux 2017
6. Divers

Cet ordre du jour, ayant été approuvé à l'unanimité et à main levée par l'Assemblée,

le président déclare l'Assemblée ouverte et légalement convoquée.

Le président désigne M<sup>me</sup> Coralie Carvalho Silva en qualité de scrutatrice.

### 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14.11.2017

Le président informe que le protocole de la dernière séance du 14.11.2017 a été publié intégralement sur le site internet de la commune et inséré dans la brochure Veysonnaz Infos No. 12 de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire.

Soumis au vote à main levée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité tel que rédigé.

### 3. LECTURE DES COMPTES BOURGEOISIAUX 2017

Le président donne lecture des comptes de fonctionnements et du bilan. Il s'agit d'un exercice tout à fait habituel, sans variation notable.

Les recettes globales de l'exercice se chiffrent uniquement à Fr. 2'940.-, qui reportées au bilan, augmente le capital de la Bourgeoisie de Veysonnaz à Fr. 169'571.65.

Aucun investissement n'a été réalisé durant cet exercice.

### 4. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

Le président passe ensuite la parole à M. Murisier qui, au nom de la fiduciaire

Nofival SA à Sion, donne lecture du rapport de révision des comptes bourgeoisiaux 2017 établi par l'organe de contrôle le 22 mai 2018 et présenté au Conseil bourgeoisial le 22 mai 2018.

### 5. APPROBATION DES COMPTES BOURGEOISIAUX 2017

Les comptes bourgeoisiaux ont été préalablement approuvés par le Conseil bourgeoisial en séance du 22 mai 2018 et soumis à la consultation publique dans le délai légal.

Soumis au vote à main levée, l'Assemblée bourgeoisiale adopte, à l'unanimité des membres présents, les comptes 2017 de la Bourgeoisie de Veysonnaz et donne pleine et entière décharge aux organes responsables.

Le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée à ce sujet.

### 6. DIVERS

Le président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président remercie une dernière fois l'Assemblée pour sa participation constructive et clôt officiellement l'Assemblée bourgeoisiale, laquelle est suivie de l'Assemblée primaire de la Municipalité.



## BUDGET BOURGEOISIE 2019

### BUDGET DE FONCTIONNEMENT DÉTAILLÉ 2019

DÉSIGNATION	EXERCICE 2017	BUDGET 2019
<b>DÉPENSES</b>		
Frais de gestion	60.00	60.00
Comptes de clôture - virement au bilan	2'940.00	2'940.00
<b>Total des dépenses</b>	<b>3'000.00</b>	<b>3'000.00</b>
<b>RECETTES</b>		
Intérêts des titres et créances	3'000.00	3'000.00
Intérêts du fonds de reboisements	0.00	0.00
<b>Total des Recettes</b>	<b>3'000.00</b>	<b>3'000.00</b>

### BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2019

AUCUN INVESTISSEMENT PRÉVU EN 2019.

## CONVOCAZIONE ASSEMBLÉE PRIMAIRE MUNICIPALE

### ASSEMBLÉE PRIMAIRE DE LA COMMUNE DE VEYSONNAZ

L'Assemblée primaire de la Commune de Veysonnaz est convoquée pour le

**MARDI 11 DÉCEMBRE 2018 À 19 H 45 À LA SALLE COMMUNALE**

Ordre du jour :

1. Protocole : ouverture de l'Assemblée, contrôle des présences, désignation des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 19 juin 2018 – Approbation
3. Octroi d'un crédit d'engagement pour l'aménagement de la rue centrale de Pra  
Approbation
4. Budget de la Municipalité 2019 – Approbation
5. Planification financière 2020-2022 – Présentation
6. Règlement pour la fondation d'une nouvelle société régionale d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique (fusion Energie Sion Région ESR SA / Sierre Energie SA Siesa) – Approbation
7. Divers

Le budget 2019 de la Municipalité, le nouveau règlement pour la fondation d'une nouvelle société régionale d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique ainsi que le dossier relatif à l'aménagement de la rue centrale de Pra sont soumis à la consultation publique dès ce jour jusqu'à celui de l'assemblée, au secrétariat communal, pendant les heures d'ouverture officielles.

Le budget 2019 de la Municipalité est publié, dans son intégralité, sur le site internet de la commune [www.veysonnaz.org](http://www.veysonnaz.org).

Le fascicule complet peut être obtenu gratuitement sur demande auprès du secrétariat communal ou être envoyés par courrier postal à votre domicile sur simple requête téléphonique 027 207 10 52 ou par courriel à [info@veysonnaz.org](mailto:info@veysonnaz.org).

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 19 JUIN 2018

Mardi 19.06.2018, 19h 45, salle communale

Président Lathion Patrick  
Vice-président Théoduloz David  
Conseillers Fournier François  
Ramondt-Fragnière Jasmine  
Viret Loïc  
Rédacteur du PV Fragnière Michel

ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents (H 10-F 1) ainsi qu'au Conseil communal.

L'Assemblée primaire a été convoquée par affichage aux piliers publics, par publication sur le site internet de la Commune, dès le 23 mai 2018 et transmis par distribution postale à tous les ménages le 12 juin 2018 par le biais de la brochure Veysonnaz Infos N° 12.

Son ordre du jour prévoit les points suivants :

1. Ouverture et souhaits de bienvenue
2. Approbation du procès-verbal du 14.11.2017
3. Lecture des comptes communaux 2017
4. Rapport de l'organe de contrôle
5. Approbation des comptes communaux 2017
6. Divers

Cet ordre du jour, approuvé à l'unanimité et à main levée par l'Assemblée, le

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

#### ET SOUHAITS DE BIENVENUE

À 19 h 45, le président Patrick Lathion,

président déclare l'Assemblée ouverte et légalement convoquée.

Le président désigne M<sup>me</sup> Coralie Carvalho Silva en qualité de scrutatrice.

## 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

### DU 14.11.2017

Le président informe que le protocole de la dernière séance du 14.11.2017 a été publié intégralement sur le site internet de la commune et inséré dans la brochure Veysonnaz Infos N° 12 de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire.

Soumis au vote à main levée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité tel que rédigé.

## 3. LECTURE DES COMPTES

### COMMUNAUX 2017

François Fournier, président de la commission Finances et Impôts, donne lecture et fait un tour d'horizon des comptes de fonctionnement et d'investissements qui affichent les principaux résultats financiers suivants :

#### FUNCTIONNEMENT

##### RÉSULTAT AVANT AMORTISSEMENTS COMPTABLES

Charges financières	3'624'051.31
Revenus financiers	4'171'385.44
Marge d'autofinancement	547'334.13

##### RÉSULTAT APRÈS AMORTISSEMENTS COMPTABLES

Marge d'autofinancement	547'334.13
Amortissements ordinaires	354'015.95
Amortissements complémentaires	118'000.00
Excédent de revenus	75'318'18

#### INVESTISSEMENTS

Dépenses	586'496.95
Recettes	395'681.00
Investissements nets	190'815.95

#### FINANCEMENT

Marge d'autofinancement	547'334.13
Investissements nets	190'815.95
Excédent de financement	356'518.18

Compte tenu des éléments ci-dessus la fortune nette augmente de CHF 75'318.– et s'élève désormais à CHF 2'303'394.– contre CHF 2'228'076.– au 31.12.2016. Du fait de ses résultats, la fortune nette par habitant se monte à CHF 741.– au 31.12.2017 contre CHF 73.– au 31.12.2016.

Si l'on se réfère aux cinq indicateurs financiers utilisés par toutes les communes valaisannes pour juger de leur capacité financière, la situation de Veysonnaz peut être qualifiée d'excellente. Tous les indicateurs atteignent la note maximale de 5 sur 5.

Cette évolution favorable conforte le Conseil communal dans les options retenues et la nécessité de poursuivre les investissements afin de maintenir la qualité des services et des infrastructures.

Le Conseil communal réaffirme sa volonté de maintenir une gestion équilibrée des moyens mis à disposition et, fort de la confiance et du soutien de l'ensemble de la population, vous propose d'approuver les comptes de l'exercice 2017.

## 4. RAPPORT DE L'ORGANE

### DE CONTRÔLE

M. le président passe ensuite la parole à M. Murisier qui, au nom de la fiduciaire Nofival SA à Sion, donne lecture du rapport de révision établi par l'organe de contrôle le 22 mai 2018.

## 5. APPROBATION DES COMPTES

### COMMUNAUX 2017

Les comptes communaux ont été préalablement approuvés par le Conseil communal en séance du 22 mai 2018 et soumis à la consultation publique dans le délai légal.

Soumis au vote à main levée, l'Assemblée primaire adopte à l'unanimité des

membres présents sans abstention, les comptes 2017 de la Commune de Veysonnaz et donne pleine et entière décharge aux organes responsables.

Le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée à ce sujet.

## 6. DIVERS

Avant de donner la parole à l'Assemblée, M. le président donne quelques informations sur l'état des projets en cours, notamment sur les travaux routiers à réaliser sur la route de Pra, la route de la Crête et l'aménagement d'un trottoir à l'entrée du village sur la route de Beuson.

Quelques observations sont formulées par l'Assemblée concernant la gestion des déchets et le projet d'aménagement du centre de tri.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie une dernière fois l'Assemblée pour sa participation constructive et clôt officiellement l'Assemblée primaire à 20 h 13.

Il souhaite à toutes les personnes présentes d'excellentes vacances estivales et les invite à partager le verre de l'amitié.



# BUDGET MUNICIPALITÉ 2019

## MESSAGE INTRODUCTIF

### INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes du 5 février 2004 ainsi qu'à l'ordonnance sur la gestion financière du 16 juin 2004, nous vous soumettons ci-après le budget de l'exercice 2019 tel qu'entériné par l'exécutif communal le 5 novembre 2018.

Le budget représente l'évaluation et l'anticipation de l'ensemble des dépenses, recettes et investissements planifiés pour l'année à venir. Malgré une évaluation des éléments la plus réaliste possible, ce dernier reste soumis à d'éventuelles imprévisibilités qui appellent ainsi au principe de prudence lors de son analyse.

### COMPTE DE FONCTIONNEMENT

L'excédent de revenus prévisionnel est en diminution par rapport au budget précédent (- Fr. 135'560.-) et par rapport au compte 2017 (- Fr. 36'878.-) pour se monter à Fr. 38'440.- Cette situation est due d'une part à la diminution de la marge d'autofinancement et d'autre part à une augmentation des amortissements ordinaires.

Les principales variations des charges financières au compte de fonctionnement par rapport au budget 2018 ainsi qu'au compte 2017 sont les suivantes :

#### SÉCURITÉ PUBLIQUE

Les charges financières sont en diminution de Fr. 17'986.- par rapport au compte 2017, ce dernier ayant enregistré des frais d'entretien extraordinaires sur le réseau des bornes hydrantes ainsi que l'abri PC. Il n'y a en revanche pas de variation significative par rapport au budget 2018.

#### ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Les charges financières sont en augmentation de Fr. 12'660.- par rapport au budget 2018. Cet écart est entièrement expliqué par l'augmentation de la contribution can-

tonale à verser pour les élèves du cycle d'orientation (augmentation du nombre d'élèves). Il n'y a pas de variation significative par rapport au compte 2017.

#### CULTURE, LOISIRS ET CULTURE

Les charges financières augmentent tant par rapport au compte 2017 qu'au budget 2018. Cela s'explique par l'intégration dans le budget 2018 d'un montant de Fr. 30'000.- relatif aux charges d'exploitation de la piscine couverte.

Les recettes augmentent de Fr. 22'500.- par rapport au compte 2017 ainsi qu'au budget 2018 car le 75% du montant relatif à la piscine est prélevé sur le compte de la taxe de séjour (TS) forfaitaire, le solde de 25% (Fr. 7'500.-) étant à charge du ménage communal.

#### SANTÉ

Les charges financières augmentent tant par rapport au compte 2017 qu'au budget 2018. Cela s'explique par l'augmentation de la participation communale au CMS de Sion-Région (+ Fr. 16'000.- par rapport au compte 2017 et + Fr. 8'000.- par rapport au budget 2018). Cette contribution financière est dépendante du nombre de personnes au bénéfice de prestations et l'évaluation nous est transmise par le CMS.

#### PRÉVOYANCE SOCIALE

Les principales variations des charges financières par rapport au compte 2017 sont la contribution cantonale pour la curatelle éducative (+ Fr. 7'900.-), les coûts de fonctionnement de la crèche - UAPE la Bricoline (+ Fr. 26'000.-) ainsi que les subventions pour primes d'assurance maladie (+ Fr. 9'000.-).

La contribution aux établissements médico-sociaux (EMS) est en augmentation de Fr. 15'000.- par rapport au budget 2018.

#### TRAFIC

Les contributions communales à l'entretien des routes cantonales augmentent par rap-

port au compte 2017 (+ Fr. 20'045.-) et par rapport au budget 2018 (+ Fr. 36'000.-).

Le coût d'exploitation du bus navette village - station augmente de Fr. 15'000.- par rapport au compte 2017 et au budget 2018.

Le traitement du personnel d'exploitation du service des travaux publics augmente par rapport au compte 2017 (+ Fr. 77'716.-) et par rapport au budget 2018 (+ Fr. 72'000.-). Cela est dû à une augmentation de l'effectif.

Les recettes augmentent de Fr. 30'000.- par rapport au compte 2017 ainsi qu'au budget 2018 car le 75% du montant total de Fr. 40'000.- relatif au bus navette est prélevé sur le compte de la taxe de séjour (TS) forfaitaire, le solde de 25% étant à charge du ménage communal.

Les imputations internes des heures effectuées par le personnel du service des travaux publics augmentent de Fr. 23'709.- par rapport au compte 2017 et influencent donc les recettes du budget 2019 à la hausse.

#### PROTECTION ET AMÉNAGEMENT

##### DE L'ENVIRONNEMENT

Les charges relatives au réseau d'eau potable (frais d'étude et d'entretien, heures de personnel) sont en augmentation de l'ordre de Fr. 75'000.- par rapport au compte 2017. Le montant est stable par rapport au budget 2018.

L'imputation relative aux heures de travail consacrées au traitement et à la gestion des déchets est en augmentation de Fr. 14'365.- par rapport au compte 2017.

Notre participation à la STEP de Bieudron diminue de Fr. 8'000.- par rapport au budget 2018.

L'ensemble de ces charges sont autofinancées par l'encaissement des taxes y relatives.

#### ECONOMIE PUBLIQUE ET TOURISME

Les charges financières sont en diminution de Fr. 44'214.- par rapport au compte 2017, ce dernier ayant enregistré une participation extraordinaire au budget marketing de

Veysonnaz Tourisme. Il n'y a en revanche pas de variation significative par rapport au budget 2018.

Les recettes de la taxe de séjour forfaitaire et de la taxe de promotion touristique diminuent respectivement de Fr. 13'000.- et Fr. 7'000.- par rapport au compte 2017 ainsi qu'au budget 2018.

Pour le budget 2019 il est donc prévu que l'administration communale encaisse les montants suivants :

- Taxe de séjour : Fr 387'000.- répartis à raison de Fr. 270'000.- pour Veysonnaz Tourisme afin d'assumer les tâches d'accueil – information – animation, Fr. 114'000.- affecté au fonds communal de financement des infrastructures touristiques et Fr. 3'000.- d'imputations internes
- Taxe de promotion touristique : Fr. 100'000.- répartis à raison de Fr. 93'000.- pour Veysonnaz Tourisme afin de mener à bien les actions de marketing et de promotion de la destination, et Fr. 7'000.- d'imputations internes.

#### **FINANCES ET IMPÔTS**

Les rentrées fiscales budgétées se montent à Fr. 2'544'850.- et sont en légère hausse par rapport au compte 2017 (+ Fr. 7'560.-) et par rapport au budget 2018 (+ Fr. 33'500.-).

#### **COMPTE DES INVESTISSEMENTS**

Comme vous pourrez le constater à la lecture du budget, les investissements prévus se montent à Fr. 948'000.- et affèrent principalement aux infrastructures suivantes :

- Route de la Crête Fr. 380'000.-
- Aménagements de moloks et déchetterie Fr. 355'000.-
- Réfection du Chemin de Pra Fr. 150'000.-
- Avant-projet et mise à l'enquête route de Pra Fr. 100'000.-
- Frais de construction routes cantonales Fr. 70'000.-

Les recettes d'investissements évaluées à Fr. 193'000.- se composent principalement de la contribution financière estimée des propriétaires concernés par la route de la Crête de Fr. 190'000.-. Les investissements nets 2019 sont évalués à Fr. 981'000.-.

#### **FINANCEMENT**

La marge d'autofinancement avant amortissements comptables s'élève à Fr. 456'470.- et ne suffit pas à couvrir les investissements nets prévus. Une insuffisance de financement de Fr. 524'530.- est ainsi attendue et devra être couverte par un apport supplémentaire de fonds étrangers.

Les engagements totaux se monteront ainsi à Fr. 3'263'004.- au 31.12.2019 tandis que la fortune nette sera de Fr. 2'515'834.-.

Le budget 2019 et la planification quadriennale témoignent de la volonté de votre exécutif d'améliorer la qualité des services et des infrastructures sur notre territoire tout en maintenant une saine gestion des finances publiques.



## COMPTE DE FONCTIONNEMENT

### COMPTE DE FONCTIONNEMENT SELON LES TÂCHES

	COMPTES 2017		BUDGET 2018		BUDGET 2019	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0 Administration générale	360'395.88	84'898.00	357'600.00	84'700.00	366'550.00	84'700.00
1 Sécurité publique	227'186.05	61'454.05	205'400.00	57'400.00	209'200.00	60'300.00
2 Enseignement et formation	539'973.68	74'856.50	537'700.00	70'700.00	547'710.00	70'700.00
3 Culture, loisirs et culte	255'820.85	39'113.95	229'750.00	23'500.00	273'990.00	46'500.00
4 Santé	77'288.65	-	83'600.00	-	96'300.00	-
5 Prévoyance sociale	489'052.70	146'689.25	530'600.00	168'500.00	537'950.00	148'500.00
6 Trafic	848'527.25	233'279.40	798'040.00	247'800.00	941'540.00	276'300.00
7 Protection et aménagement de l'environnement	555'086.30	486'873.50	611'290.00	583'580.00	601'030.00	570'610.00
8 Economie publique	614'114.75	506'930.70	579'700.00	507'000.00	569'900.00	487'000.00
9 Finances et impôts	128'621.15	2'537'290.09	146'850.00	2'511'350.00	106'850.00	2'544'850.00
Total des charges et des revenus	4'096'067.26	4'171'385.44	4'080'530.00	4'254'530.00	4'251'020.00	4'289'460.00
Excédent de revenus	75'318.18		174'000.00		38'440.00	

### COMPTE DE FONCTIONNEMENT SELON LES NATURES

	COMPTES 2017		BUDGET 2018		BUDGET 2019	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
30 Charges de personnel	691'161.05		719'180.00		817'980.00	
31 Biens, services et marchandises	834'125.63		794'950.00		863'250.00	
32 Intérêts passifs	38'152.70		58'000.00		37'000.00	
33 Amortissements	506'283.10		434'700.00		463'030.00	
34 Parts à des contributions sans affectation	51'240.15		41'200.00		22'200.00	
35 Dédommagements à des collectivités publiques	386'169.55		442'100.00		404'700.00	
36 Subventions accordées	1'225'439.48		1'230'100.00		1'193'060.00	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Attributions aux financements spéciaux	52'045.55		-		60'000.00	
39 Imputations internes	311'450.05		360'300.00		389'800.00	
40 Impôts		2'880'529.75		2'835'800.00		2'868'500.00
41 Patentes et concessions		45'972.87		45'500.00		45'500.00
42 Revenus des biens		79'266.72		74'100.00		79'300.00
43 Contributions		664'195.80		704'180.00		694'110.00
44 Parts à recettes et contributions sans affectation		32'195.40		36'450.00		34'050.00
45 Restitutions de collectivités publiques		106'558.95		113'500.00		93'500.00
46 Subventions		51'215.90		44'700.00		44'700.00
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		-		40'000.00		40'000.00
49 Imputations internes		311'450.05		360'300.00		389'800.00
Total des charges et des revenus	4'096'067.26	4'171'385.44	4'080'530.00	4'254'530.00	4'251'020.00	4'289'460.00
Excédent de revenus	75'318.18		174'000.00		38'440.00	

COMPTE DE FONCTIONNEMENT  
DÉTAILLÉ

	COMPTES 2017		BUDGET 2018		BUDGET 2019	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0 Administration générale	360'395.88	84'898.00	357'600.00	84'700.00	366'550.00	84'700.00
011 Législatif	11'513.25	-	9'950.00	-	9'950.00	-
012 Exécutif	33'156.00	-	23'200.00	-	33'700.00	-
029 Administration générale	266'615.18	83'898.00	277'500.00	83'200.00	279'200.00	83'200.00
090 Bâtiments administratifs	49'111.45	1'000.00	46'950.00	1'500.00	43'700.00	1'500.00
1 Sécurité publique	227'186.05	61'454.05	205'400.00	57'400.00	209'200.00	60'300.00
100 Cadastre, poids et mesures	14'308.15	10'663.75	16'000.00	9'000.00	16'000.00	9'000.00
102 Contrôle habitants - bureau étrangers	37'024.25	14'830.50	39'800.00	16'400.00	37'500.00	14'800.00
113 Police intercommunale	56'282.00	10'790.00	47'000.00	6'000.00	52'600.00	10'500.00
120 Juge de commune	1'855.30	-	-	-	2'300.00	-
122 Chambre pupillaire et tutelaire	11'501.70	-	12'000.00	-	12'000.00	-
140 Police du feu	84'484.60	25'169.80	79'400.00	26'000.00	77'100.00	26'000.00
160 Protection civile	21'230.05	-	11'200.00	-	11'700.00	-
2 Enseignement et formation	539'973.68	74'856.50	537'700.00	70'700.00	547'710.00	70'700.00
210 Ecole primaire	386'315.15	2'420.30	371'250.00	1'200.00	366'650.00	1'200.00
211 Cycle d'orientation	22'445.15	-	30'150.00	-	44'460.00	-
213 Collèges cantonaux	4'680.50	2'340.25	6'000.00	3'000.00	6'000.00	3'000.00
219 Autres tâches liées aux écoles publiques	120'914.60	68'916.95	117'300.00	65'000.00	117'300.00	65'000.00
220 Ecoles spécialisées	3'260.28	-	10'000.00	-	10'300.00	-
239 Autres tâches liées à la formation	2'358.00	1'179.00	3'000.00	1'500.00	3'000.00	1'500.00
3 Culture, loisirs et culte	255'820.85	39'113.95	229'750.00	23'500.00	273'990.00	46'500.00
303 Sociétés locales	7'610.00	-	4'400.00	-	7'700.00	-
309 Autres tâches culturelles	45'289.15	5'400.00	33'800.00	-	38'800.00	-
330 Parcs publics et chemins pédestres	17'368.50	-	39'100.00	-	34'500.00	-
340 Places de sports	32'821.75	-	36'700.00	-	69'650.00	22'500.00
341 Installations de tennis	56'868.50	22'682.00	13'950.00	10'000.00	10'000.00	10'500.00
390 Eglise catholique romaine	94'262.95	11'031.95	100'500.00	13'500.00	100'800.00	13'500.00
391 Eglise réformée évangélique	1'600.00	-	1'300.00	-	1'300.00	-
4 Santé	77'288.65	-	83'600.00	-	96'300.00	-
440 Centre médico-social régional	50'000.00	-	58'000.00	-	66'000.00	-
450 Lutte contre les maladies	1'433.30	-	1'500.00	-	1'600.00	-
460 Prophylaxie dentaire	12'962.20	-	13'600.00	-	13'900.00	-
490 Autres dépenses de santé	12'893.15	-	10'500.00	-	14'800.00	-
5 Prévoyance sociale	489'052.70	146'689.25	530'600.00	168'500.00	537'950.00	148'500.00
530 Prestations complémentaires AVS et AI	32'020.65	-	32'000.00	-	33'000.00	-
540 Protection de la jeunesse	4'100.00	-	19'000.00	-	17'000.00	-
541 Garderie d'enfants, crèches, UAPE	214'277.80	136'718.25	237'150.00	140'000.00	232'100.00	135'000.00
550 Handicapés	60'352.20	-	59'700.00	-	58'100.00	-
570 Etablissements médico-sociaux	69'031.85	-	55'000.00	-	70'000.00	-
580 Assistance sociale individuelle	42'680.45	6'384.00	47'100.00	25'000.00	47'100.00	10'000.00
582 Fonds cantonal pour l'emploi	6'789.75	-	7'200.00	-	7'200.00	-
589 Autres tâches d'assistance	59'800.00	3'587.00	73'450.00	3'500.00	73'450.00	3'500.00
6 Trafic	848'527.25	233'279.40	798'040.00	247'800.00	941'540.00	276'300.00
610 Routes cantonales	199'114.65	24'188.00	192'500.00	13'500.00	224'100.00	13'500.00
620 Réseau des routes communales	241'187.25	-	204'940.00	-	221'620.00	-
650 Entreprise de trafic régional	33'448.10	-	33'500.00	-	48'500.00	30'000.00
690 Autres tâches relatives au trafic	374'577.25	209'091.40	367'100.00	234'300.00	447'320.00	232'800.00
7 Protection et aménagement environnement	555'086.30	486'873.50	611'290.00	582'580.00	601'030.00	570'610.00
700 Approvisionnement et alimentation en eau	85'306.55	85'306.55	120'880.00	120'880.00	120'880.00	120'880.00
710 Assainissement des eaux usées	45'102.15	133'944.45	51'800.00	147'250.00	50'550.00	136'050.00
711 Station d'épuration des eaux usées	88'135.60	-	94'450.00	-	84'500.00	-
713 Evacuation des eaux de surface	706.70	-	1'000.00	-	1'000.00	-
720 Gestion des déchets	199'212.55	262'232.50	200'950.00	300'950.00	247'680.00	307'680.00
721 Usine d'incinération des ordures ménagères	63'019.95	-	100'000.00	-	60'000.00	-
740 Cimetières, crématoires, columbarium	45'836.75	-	14'950.00	-	9'300.00	-
790 Aménagement du territoire	27'766.05	5'390.00	24'260.00	13'500.00	23'120.00	6'000.00
792 Construction de logements	-	-	3'000.00	-	3'000.00	-
8 Services économiques	614'114.75	506'930.70	579'700.00	507'000.00	569'900.00	487'000.00
800 Agriculture	15'013.30	-	16'700.00	-	16'700.00	-
801 Irrigation	11'796.85	-	18'000.00	-	18'000.00	-
810 Sylviculture en général	9'760.00	-	6'500.00	-	6'500.00	-
830 Société de développement	430'366.70	400'219.05	431'500.00	400'000.00	428'700.00	387'000.00
839 Taxes de promotions touristiques	147'177.90	106'711.65	107'000.00	107'000.00	100'000.00	100'000.00
9 Finances et impôts	128'621.15	2'537'290.09	146'850.00	2'511'350.00	106'850.00	2'544'850.00
900 Impôts personnes physiques	49'505.90	2'182'605.00	53'150.00	2'168'800.00	54'650.00	2'221'500.00
901 Impôts personnes morales	132.50	190'994.05	-	160'000.00	-	160'000.00
909 Autres impôts	1'222.05	-	500.00	-	500.00	-
920 Péréquation financière	38'808.00	31'055.00	30'200.00	35'600.00	9'700.00	33'200.00
932 Parts des communes aux récales et patente	-	46'652.87	-	45'850.00	-	45'850.00
940 Intérêts	38'952.70	64'196.72	63'000.00	58'600.00	42'000.00	63'800.00
999 Autres postes non ventilées	-	21'326.05	-	42'000.00	-	20'000.00
<b>TOTAUX</b>	<b>4'096'067.26</b>	<b>4'171'385.44</b>	<b>4'080'530.00</b>	<b>4'254'530.00</b>	<b>4'251'020.00</b>	<b>4'289'460.00</b>
Excédents de revenus	75'318.18	-	174'000.00	-	38'440.00	-



## COMPTE DES INVESTISSEMENTS

### COMPTES D'INVESTISSEMENTS SELON LES TÂCHES

	COMPTES 2017		BUDGET 2018		BUDGET 2019	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
0 Administration générale	-	-	150'000.00	-	-	-
1 Sécurité publique	-	-	-	-	-	-
2 Enseignement et formation	-	64'464.00	28'000.00	-	32'500.00	-
3 Culture, loisirs et culte	128'881.00	99'188.00	75'000.00	40'000.00	41'000.00	3'000.00
4 Santé	1'849.80	-	-	-	1'200.00	-
5 Prévoyance sociale	24'028.50	-	-	-	5'600.00	-
6 Trafic	168'530.75	38'283.00	420'000.00	260'000.00	707'500.00	190'000.00
7 Protection et aménagement de l'environnement	263'206.90	193'746.00	275'000.00	-	386'200.00	-
8 Economie publique	-	-	-	-	-	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>586'496.95</b>	<b>395'681.00</b>	<b>948'000.00</b>	<b>300'000.00</b>	<b>1'174'000.00</b>	<b>193'000.00</b>
Excédent de dépenses		190'815.95		648'000.00		981'000.00

### COMPTES D'INVESTISSEMENTS SELON LES NATURES

	COMPTES 2017		BUDGET 2018		BUDGET 2019	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
50 Investissements propres	554'276.35	-	868'000.00	-	1'095'000.00	-
52 Prêts et participations permanentes	-	-	-	-	-	-
56 Subventions accordées	32'220.60	-	70'000.00	-	63'800.00	-
57 Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-
58 Autres dépenses activables	-	-	10'000.00	-	15'200.00	-
60 Transferts au patrimoine financier	-	-	-	-	-	-
61 Contributions de tiers	-	34'846.00	-	260'000.00	-	190'000.00
62 Remboursement de prêts et participations permanentes	-	-	-	-	-	-
63 Facturation à des tiers	-	-	-	-	-	-
64 Remboursement de subventions acquises	-	38'283.00	-	-	-	-
66 Subventions acquises	-	322'552.00	-	40'000.00	-	3'000.00
67 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>586'496.95</b>	<b>395'681.00</b>	<b>948'000.00</b>	<b>300'000.00</b>	<b>1'174'000.00</b>	<b>193'000.00</b>
Excédent de dépenses		190'815.95		648'000.00		981'000.00

### COMPTES D'INVESTISSEMENTS DÉTAILLÉS

	COMPTES 2017		BUDGET 2018		BUDGET 2019	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
0 Administration générale			150'000.00			
090 Immeubles administratifs			150'000.00			
2 Enseignement et formation		64'464.00	28'000.00		32'500.00	
210 Ecole primaire		64'464.00	28'000.00		32'500.00	
3 Culture, loisirs et culte	128'881.00	99'188.00	75'000.00	40'000.00	41'000.00	3'000.00
330 Parcs publics et chemins pédestres			40'000.00	40'000.00		
340 Places de sports			35'000.00		41'000.00	3'000.00
341 Installations de tennis	128'881.00	99'188.00				
4 Santé	1'849.80				1'200.00	
490 Autres dépenses de santé	1'849.80				1'200.00	
5 Prévoyance sociale	24'028.50				5'600.00	
541 Garderie d'enfants, crèches	16'000.00				4'000.00	
550 Handicapés	8'028.50				1'600.00	
6 Trafic et travaux publics	168'530.75	38'283.00	420'000.00	260'000.00	707'500.00	190'000.00
610 Routes cantonales	22'342.30		70'000.00	-	60'000.00	-
620 Réseau des routes communales	104'405.65	38'283.00	350'000.00	260'000.00	647'500.00	190'000.00
690 Autres tâches relatives au trafic	41'782.80					
7 Protection et aménagement environnement	263'206.90	193'746.00	275'000.00		386'200.00	
700 Approvisionnement et alimentation en eau	33'518.50	17'423.00				
710 Assainissement des eaux usées	209'664.05	176'323.00				
711 Station d'épuration des eaux usées	13'824.35		15'000.00		15'000.00	
720 Traitement des déchets	6'200.00		250'000.00		355'000.00	
750 Correction des eaux					1'000.00	
790 Aménagement du territoire			10'000.00		15'200.00	
<b>TOTAUX</b>	<b>586'495.95</b>	<b>395'681.00</b>	<b>948'000.00</b>	<b>300'000.00</b>	<b>1'174'000.00</b>	<b>193'000.00</b>
Excédents de dépenses		190'815.95		648'000.00		981'000.00

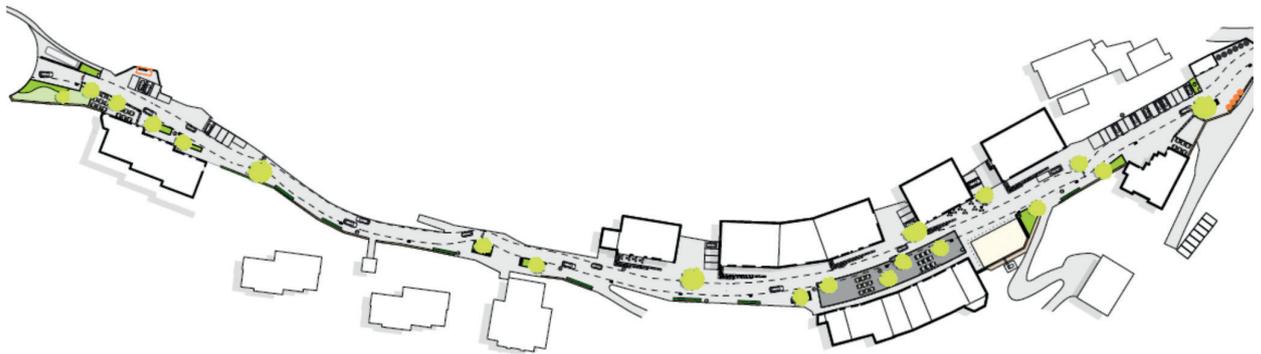
## APERÇU DU COMPTE ADMINISTRATIF

		COMPTES 2017	BUDGET 2018	BUDGET 2019
<b>COMPTE DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Résultat avant amortissements comptables</b>				
Charges financières	- fr.	3'624'051.31	3'691'830.00	3'832'990.00
Revenus financiers	+ fr.	4'171'385.44	4'254'530.00	4'289'460.00
Marge d'autofinancement	= fr.	547'334.13	562'700.00	456'470.00
<b>Résultat après amortissements comptables</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	547'334.13	562'700.00	456'470.00
Amortissements ordinaires	- fr.	354'015.95	388'700.00	418'030.00
Amortissements complémentaires	- fr.	118'000.00	-	-
Excédent de revenus	= fr.	75'318.18	174'000.00	38'440.00
<b>COMPTE DES INVESTISSEMENTS</b>				
Dépenses	+ fr.	586'496.95	948'000.00	1'174'000.00
Recettes	- fr.	395'681.00	300'000.00	193'000.00
Investissements nets	= fr.	190'815.95	648'000.00	981'000.00
<b>FINANCEMENT</b>				
Marge d'autofinancement	+ fr.	547'334.13	562'700.00	456'470.00
Investissements nets	- fr.	190'815.95	648'000.00	981'000.00
Insuffisance de financement	= fr.	-	85'300.00	524'530.00
Excédent de financement	= fr.	356'518.18	-	-



## DOSSIER « TRAVAUX PUBLICS »

### OCTROI D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT DESTINÉ À LA RÉFECTION ET À L'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE DE LA ROUTE DE PRA



Voici maintenant une année, à l'occasion de la publication de la brochure d'information communale N° 11, nous vous présentions l'avancement du projet de réaménagement de la Route de Pra, ses objectifs et enjeux principaux, ainsi que les options urbanistiques prises par le Conseil communal. A fin 2017 les grandes lignes du projet étaient dessinées, et ne subsistaient que les questions de procédures et de financement à régler.

Votre conseil communal s'est employé courant 2018 à régler le mode de financement et la procédure de mise à l'enquête publique. Le projet est à ce stade abouti d'un point de vue technique et le dossier technique prêt pour une mise à l'enquête publique selon la procédure définie dans la loi sur les routes.

Avant de pouvoir passer à l'étape de demande d'autorisation de construire, et au vu du montant important de l'investissement dépassant largement les compétences propres du Conseil, la dépense et le crédit d'engagement doivent être présentés au législatif pour approbation. Ceci sera fait à l'occasion de la prochaine Assemblée primaire du mardi 11 décembre.

Le dossier complet, avec rapport technique, devis et plans, est à disposition au bureau communal pour consultation. Voici ci-après résumés les points principaux du projet et de son mode de financement. Pour rappel l'aménagement se décline en deux parties :

1. La mise à niveau **des infrastructures de base**, telles que route (coffre et enrobé), canalisations, conduites industrielles, éclairage public, écopoint et moloks
2. L'aménagement **d'infrastructures touristiques** telles que places, terrasses, mobilier urbain, végétalisation

Les infrastructures de base sont à financer par le ménage communal, sans appels en plus-value, car il s'agit purement de travaux d'entretien. Des subventions cantonales seront versées, notamment pour la mise en séparatif des réseaux d'eaux claires et d'eaux usées, et des prélèvements faits sur les fonds de rénovation mis en réserve lors des précédents exercices pour les services de l'eau potable et des eaux usées.

Quant aux infrastructures touristiques, elles seront financées en grande partie par le produit de la taxe de séjour forfaitisée (75%), le solde de 25% restant affecté au ménage communal, selon une pratique constante pour le financement de ce type d'infrastructures, à disposition et de nos hôtes et des citoyens domiciliés sur la Commune.

Enfin, à titre de participation à toutes ces nouvelles infrastructures, le Conseil communal a sollicité la Commune voisine de Nendaz car la route en question est l'unique accès

à tout un quartier touristique situé sur son territoire. Notre demande de participation se monte à 25% du total des infrastructures, à l'exception de l'eau potable et de l'écopoint financés exclusivement par notre Commune. Cette proportion de 25% a été calculée en fonction de la proportion de logements desservis sur les deux Communes, et une réponse définitive du conseil communal de Nendaz devrait nous parvenir tout prochainement.

Voici ci-après la description exhaustive de la dépense afférant à la route de Pra, ainsi que le montant du crédit d'engagement après déduction des subventions et participations diverses.

<b>FINANCEMENT AMÉNAGEMENT</b>			
<b>ROUTE DE PRA</b>			
	<b>TOTAL</b>	<b>VEYSONNAZ 75%</b>	<b>NENDAZ 25%</b>
<b>1. Infrastructures de base</b>			
Travaux routiers	1'905'435	1'429'076	476'359
Canalisations eaux claires, eaux usées	556'805	417'604	139'201
Eau potable	120'000	120'000	-
Voirie (déplacement Moloks)	255'000	255'000	-
<b>Total brut / dépense d'investissement</b>	<b>2'837'240</b>	<b>2'221'680</b>	<b>615'560</b>
Subventions cantonales eaux usées 30%		-125'281	-41'760
Veysonnaz - Prélèvement sur le fonds au bilan		-327'000	
<b>Total net / crédit d'engagement</b>		<b>1'769'399</b>	
<b>2. Infrastructures touristiques</b>			
Infrastructures touristiques	1'308'789	981'592	327'197
Patinoire	240'100	180'075	60'025
<b>Total brut / dépense d'investissement</b>	<b>1'548'889</b>	<b>1'161'667</b>	<b>387'222</b>
Financement par taxes de séjour 75%		871'250	
Financement par ménage communal 25%		290'417	
Prélèvement sur fonds au bilan		-65'000	
<b>Total net / crédit d'engagement</b>		<b>1'096'667</b>	
<b>3. Total route de Pra</b>			
<b>Totaux dépense d'investissement</b>	<b>4'386'129</b>	<b>3'383'347</b>	<b>1'002'782</b>
<b>Total crédit d'engagement</b>		<b>2'866'066</b>	



## DOSSIER « ÉNERGIE »

### **NOUVEAU RÈGLEMENT COMMUNAL POUR LA FONDATION D'UNE NOUVELLE SOCIÉTÉ RÉGIONALE D'APPROVISIONNEMENT ET DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE**

Dans le cadre du projet de fusion entre les sociétés l'Énergie de Sion-Région SA (ESR) et Siere-Energie-SA (SIESA), l'Assemblée primaire devra se prononcer sur l'adoption d'un nouveau règlement qui pose les principes de la fusion des sociétés ESR et SIESA par la création d'une nouvelle société anonyme dont le nom reste à désigner.

L'adoption par l'Assemblée primaire de ce nouveau règlement pour la fondation d'une nouvelle société régionale d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique, approuvé par le Conseil communal en séance du 5 novembre 2018, implique la dissolution et la radiation de la société ESR ainsi que l'abrogation du règlement communal du 23 septembre 1996 qui devient caduc. Pour la même raison, le règlement communal du 22 décembre 2009 relatif à l'utilisation du domaine public pour la fourniture d'énergie électrique doit être modifié, uniquement aux fins de refléter le changement des parties concernées par ce nouveau règlement.

Selon l'art. 17 al. 1 let. a) de la Loi du 5 février 2004 sur les communes (RS-VS 175.1 ; LCo), l'Assemblée primaire délibère et décide de l'adoption et de la modification de tous les règlements municipaux, à l'exception de ceux qui ont une portée purement interne. Par ailleurs, l'art. 17 al. 1 let. g) LCo dispose que l'Assemblée primaire délibère et décide notamment des aliénations de capitaux dont la valeur dépasse 5 pour cent des recettes brutes du dernier exercice. Enfin, l'art. 115 LCo prévoit que les communes peuvent adhérer à une personne morale de droit privé (notamment une société au sens du Code des obligations ; CO) ou en constituer elles-mêmes (al. 1). La constitution d'une telle personne morale ou l'adhésion à une personne morale existante nécessite l'approbation de l'assemblée primaire, dans la mesure des compétences de l'art. 17 LCo (al. 2).

En l'espèce, ce nouveau règlement prévoit la fondation de la Nouvelle Société Anonyme par apports en nature de toutes les actions de la société ESR dont la commune de Veysonnaz est propriétaire. En ce sens, cette dernière aliène des capitaux dont la valeur (Fr. 537'000.-) dépasse 5% des recettes brutes de son dernier exercice (Fr. 192'995.-), ce qui rend applicable l'art. 17 al. 1 let. g) LCo. L'adhésion de la commune de Veysonnaz à la Nouvelle Société Anonyme tombe par ailleurs sous le coup de l'art. 115 LCo. Elle rend aussi caduc le règlement du 23 septembre 1996 pour la fondation de la société ESR, qui doit être abrogé et remplacé par un nouveau règlement dont l'adoption est soumise aux règles de l'art. 17 al. 1 let. a) LCo.

L'adoption de ce règlement est également soumise à toutes les communes-actionnaires des sociétés ESR et Siesa. Celles-ci se prononceront, par leur Conseil général ou leur Assemblée primaire, sur les deux étapes devant conduire à la fusion de ces deux sociétés.

Ce nouveau règlement ainsi que le message du Conseil communal peuvent être consultés librement auprès du bureau communal pendant les heures d'ouvertures officielles d'ici la date de l'Assemblée primaire ou sur le site internet de la commune [www.veysonnaz.org](http://www.veysonnaz.org).

## DOSSIER « SOCIAL »

### PREMIÈRES CENTENAIRES À VEYSONNAZ!

Fait exceptionnel sur notre commune, deux de nos concitoyennes ont atteint l'âge fantastique de 100 ans !

#### M<sup>me</sup> BERTHA PRAZ-FRAGNIÈRE

Le 13 septembre 2018, au Foyer St-François, en présence des autorités cantonales représentées par le Conseiller d'Etat, M. Jacques Melly et d'une délégation communale emmenée par MM. Patrick Lathion, président, David Théoduloz, vice-président, et Michel Fragnière, secrétaire communal, une fête a été organisée en l'honneur de M<sup>me</sup> Bertha Praz pour son 100<sup>e</sup> anniversaire en présence de toute sa famille.

M<sup>me</sup> Bertha Praz, fille de Jean Fragnière et de Marguerite Délèze est née le 13.10.1918 à Veysonnaz. Le 11 avril 1940, elle unit sa destinée avec celle de M. Henri Praz, avec qui elle a eu la joie d'accueillir six enfants. Aujourd'hui elle est l'heureuse grand-mère de 12 enfants et 11 arrière-petits-enfants et vit paisiblement, toujours en pleine santé, au Foyer à St-François à Sion.



(Photo tirée de l'Echo de la Printse)

#### M<sup>me</sup> CÉLINE SALAMOLARD

Le 4 novembre 2018, M<sup>me</sup> Céline Salamolard, atteignait également l'âge de 100 ans. Suite à de soudains problèmes de santé, la fête organisée en son honneur le lundi 5 novembre 2018 au Home du Glarier a dû malheureusement être annulée à la dernière minute. Nous apprenions avec tristesse quelques jours plus tard son décès au home du Glarier.

M<sup>me</sup> Céline Salamolard, fille de Lucien Salamolard et de Marie Marguerite Praz est née à Veysonnaz le 04.11.1918. Célibataire, elle a toujours vécu avec sa sœur M<sup>me</sup> Thérèse Salamolard, décédée en 2011. Depuis 2012, elle résidait au Home du Glarier à Sion où elle décéda le lundi 19 novembre 2018.

### APRÈS-MIDI DES AÎNÉS

Pour la première fois depuis le lancement du programme des après-midis des aînés par la commission Culture, Loisirs et Culte il y a 6 ans, les aînés ont été invités à une sortie extra-muros. La Foire du Valais et sa traditionnelle journée des seniors du lundi 1<sup>er</sup> octobre a été l'occasion pour nos aînés de se retrouver hors du territoire communal. Douze aînés ont fait le déplacement en bus organisé par la commune, et profité de l'invité du jour, Alain Morisod et ses fameux « Coups de cœur ».

Le groupe a ensuite partagé le repas de midi pour ensuite déambuler librement dans les halles de la Foire du Valais.



#### EN 2019, LES APRÈS-MIDIS DES AÎNÉS

##### REVIENNENT AUX DATES SUIVANTES :

- Printemps :** jeudi 11 avril 2019 (salle communale)
- Été :** vendredi 7 juin 2019 (salle communale)
- Automne :** lundi 30 septembre 2019 (à définir)
- Hiver :** vendredi 6 décembre 2019, repas de Noël des aînés

Ne manquez pas ces invitations qui parviennent aux aînés de la commune par courrier, et qui détaillent les thèmes de chacune de ces rencontres toujours très appréciées.



## DOSSIER « JEUNESSE »

### 5 ANS DE LA JEUNESSE BARLOUKETTE

Le 13 octobre dernier, l'Association de la Jeunesse Barloukette a célébré ses 5 ans ! 5 ans déjà que les jeunes de notre commune s'engagent dans la vie communautaire et associative de notre village et se réunissent pour proposer des activités en considérant les tous jeunes comme les plus âgés.

Pour leur anniversaire, ils ont choisi de convier la population de manière originale en organisant des joutes autour des jeux télévisés. Le comité a mis sur pied une après-midi proposant aux équipes inscrites de se défier à travers plusieurs épreuves réparties au centre du village. L'organisation rondement menée par le comité et les bénévoles a offert à tous les participants de joyeux moments jusqu'aux finales en début de soirée. Le bal sous tente a ensuite prolongé les festivités. Bravo à notre jeunesse pour leur engagement et leur dynamisme, et longue vie à l'association de la Jeunesse Barloukette.



### PROMOTION CIVIQUE 2018

Chaque deux ans, la commune de Veysonnaz invite les jeunes âgés de 18 et 19 ans pour une cérémonie marquant l'acquisition de leur droit civique.

Depuis les deux dernières promotions, nos jeunes promus sont invités à la soirée de fin d'année du personnel communal. Cela leur donne l'occasion de découvrir les nombreuses personnes qui s'engagent tout au long de l'année dans les différents services et commissions communales. De quoi prendre le pouls du fonctionnement d'une collectivité publique, éveiller leur sens civique et peut-être inciter à de futurs engagements dans la vie publique.

Cette année, ils seront 7 jeunes des années 1999 et 2000 à être conviés à une petite cérémonie au cours de laquelle ils recevront un présent des mains du conseil communal pour marquer l'évènement.

## LES 5 ANS DE LA CRÈCHE/UAPE



Lors d'une grande fête ouverte à tous, la structure d'accueil crèche/UAPE La Bricoline a célébré de manière festive et joyeuse ses 5 ans d'existence le vendredi 7 septembre. Après une partie officielle agrémentée des discours de M. le Président Lathion Patrick et de la Conseillère communale en charge M<sup>me</sup> Jasmine Ramondt-Fragnière, la nombreuse affluence a pu largement profiter des nombreuses animations et de l'apéritif bien garni organisé par le personnel de la Bricoline.

Une fois encore, la structure a su démontrer qu'en cinq ans, elle est devenue incontournable dans la vie des familles résidentes à Veysonnaz et dans les environs. Notre crèche/UAPE représente un lieu important de rencontre et de liens sociaux pour les enfants et les parents. Elle offre aussi notamment les innovations et avantages suivants :

- encadrement jeune, dynamique et enthousiaste
- entreprise formatrice
- label Youp'laBouge et crèche verte
- dès 2019, les locaux pourront également servir aux fêtes d'anniversaire privées (*voir encadré ci-après*)

### **NOUVEAUTÉ: L'ANNIVERSAIRE DE VOS ENFANTS À LA BRICOLINE**

Cadre enchanteur de la petite enfance, aménagement fonctionnel et espace extérieur sécurisé et ludique ; tous ces atouts seront dès 2019 à votre disposition pour les fêtes d'anniversaires de vos petites têtes blondes !

Deux variantes sont possibles pour la mise à disposition de la structure les mercredis après-midi :

- la location simple des locaux de 13 h à 17 h (Fr. 150.-)
- la location des locaux avec prestations d'animations en présence d'un animateur de 14 h 30 à 15 h 30, ainsi que le choix du thème de l'anniversaire et des options annexes (Fr. 300.-).



Dans les deux cas, un acompte et une caution sont prévues par le règlement. Les demandes de réservation sont à adresser un mois à l'avance auprès de la responsable de la structure (027 565 94 64).

Informations location, formulaire et règlement : sous [www.veysonnaz.org](http://www.veysonnaz.org).



## DIRECTIVES COMMUNALES

### FERMETURES TEMPORAIRES DE LA ROUTE DE PRA EN SAISON HIVERNALE

Dans le but d'assurer la fluidité du trafic lors des périodes de fortes arrivées, les systèmes mis en place en 2017 pour l'accueil, le débarquement et l'embarquement des touristes, ainsi que le stationnement des bus, seront reconduits par la Police municipale pour la prochaine saison hivernale 2018-2019. Ainsi :

- La route de Pra sera totalement fermée à la circulation depuis le carrefour de la Fontanettaz jusqu'à l'immeuble Mont-Rouge (boulangerie) afin de permettre le parcage des cars ainsi que le débarquement et l'embarquement des groupes ;
- L'accès à l'ouest de la station de Pra ainsi qu'au chemin de la Ramuge et de la Tchoueille se fera exclusivement par le chemin de Pra (circulation bidirectionnelle) ;
- Des agents de sécurité assureront la fluidité du trafic sur le secteur de Pra ;
- Le service des travaux publics assurera le déneigement et le salage des accès communaux pour garantir la sécurité des usagers en cas de gel ou de chute de neige.

### LA FERMETURE DE LA ROUTE DE PRA AURA LIEU AUX DATES ET HEURES SUIVANTES

#### Janvier 2019

- 05.01.2019 de 13 h à 21 h
- 12.01.2019 de 7 h à 13 h
- 19.01.2019 de 13 h à 21 h
- 26.01.2019 de 7 h à 21 h

#### Février 2019

- 02.02.2019 de 7 h à 21 h
- 09.02.2019 de 7 h à 21 h
- 16.02.2019 de 7 h à 13 h

#### Mars 2019

- 16.03.2019 de 13 h à 21 h
- 23.03.2019 de 7 h à 13 h

Ces horaires de fermeture temporaire sont calculés de façon large. La fermeture de la route de Pra se fera, dans les tranches horaires indiquées, au moment opportun (dès l'arrivée des premiers bus).

La Police municipale, en accord avec les autorités communales, continuera à engager des Sécuritéts selon ses besoins, pour intensifier sa présence policière durant les semaines où seront présents ces tours opérateurs (patrouilles de nuit et autres).

L'administration communale vous remercie d'ores et déjà de votre compréhension pour ces quelques modifications ponctuelles de signalisation.

### DÉBLAIEMENT DES NEIGES – STATIONNEMENTS – TOITURES

Au seuil de la saison hivernale, nous rappelons aux usagers et propriétaires les principes de base régissant le déblaiement des neiges.

#### PRINCIPE DE BASE

Le service de la voirie de la commune **assure uniquement l'ouverture et l'épandage de gravier ou de sel des routes et des parkings du domaine public sis dans le périmètre de la zone à bâtir.** Le plan officiel de déneigement peut être consulté auprès de l'administration communale pendant les heures d'ouverture. La commune de Veysonnaz informe la population qu'elle se décharge de toutes responsabilités en cas d'accident de toutes sortes sur les voies publiques non comprises au plan officiel de déneigement et qui sont ouvertes avec ou sans autorisation par des personnes privées.



#### EVACUATION DE LA NEIGE

Nous rendons attentives toutes les personnes concernées que, selon l'art 196, al. 3 de la loi cantonale sur les routes, la neige évacuée de la voie publique doit être également reçue par

les fonds voisins. La neige tombée des toits ou pelletée sur la voie publique après le passage des engins de déblaiement sera débarrassée par les soins des Services communaux, aux frais des propriétaires, même sans que ceux-ci n'en soient avertis.

#### PLACES EN BORDURE DE LA VOIE PUBLIQUE

Tous les propriétaires bordiers d'une route communale ou cantonale sont rendus attentifs aux articles 166 et suivants de la loi cantonale sur les routes relatifs aux distances des murs de clôture, des haies, arbres, etc. Les constructions non conformes aux articles précités ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une demande d'indemnité en cas de dommages causés par les véhicules de déneigement. Les propriétaires bordiers des voies publiques communales sont avisés qu'ils devront procéder à la taille des haies et de l'élagage des arbres situés en bordure de routes et chemins d'ici le 30 novembre. Passé ce délai, la commune de Veysonnaz se permettra de prendre les mesures nécessaires pour procéder aux travaux aux frais des propriétaires bordiers.

#### STATIONNEMENT DES VÉHICULES

Nous rappelons aux automobilistes la teneur des articles 19 et 20 de l'ordonnance fédérale sur les règles de la circulation routière qui précise : «Lors de chutes de neige, il est interdit de laisser des véhicules en stationnement sur les routes et places publiques qui pourraient empêcher le déblaiement des neiges.»

Pendant et après une chute de neige, les propriétaires de véhicule devront les déplacer pour permettre le déblaiement. Les véhicules qui feront obstacles au déblaiement pourront être enlevés par les soins de la commune aux frais du détenteur. La municipalité décline toute responsabilité pour les dégâts qui pourraient être occasionnés à ces véhicules par les engins de déneigement, de sablage, de salage ou par les amas de neige provoqués par le passage des chasse-neige.

Les véhicules sans plaques ainsi que les véhicules agricoles y compris leurs équipements (remorques, épandeurs, outils hydrauliques, etc.) ne peuvent pas être entreposés sur les places publiques communales.

A dater du 30 novembre, des contrôles seront effectués par la police et les objets qui n'ont pas été déplacés seront évacués et placés en fourrière. Les frais qui en incombent seront entièrement facturés à leurs propriétaires.

#### TOITURE

Il est rappelé aux propriétaires que toutes les mesures doivent être prises pour éviter le glissement de la neige et le déversement des eaux pluviales sur le domaine public. Les toitures doivent être équipées d'arrête-neige suffisamment dimensionnés pour retenir les masses de neige. Les chéneaux doivent être en bon état et les descentes raccordées aux collecteurs communaux. L'évacuation de corniches de neige et de glaçons provenant des toitures incombe aux propriétaires.

#### AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Il est rappelé aux propriétaires de bâtisse en bordure de la voie publique, l'obligation de protéger les emplacements (entrées de caves, de garages ou autres) où la neige pourrait s'accumuler et occasionner, lors de la fonte, des infiltrations d'eau.

Le Conseil municipal remercie d'ores et déjà les agences immobilières, les résidents et les hôtes pour leur compréhension et leur précieuse collaboration, lesquels, par leur comportement, peuvent grandement faciliter ce travail. La Municipalité décline toute responsabilité pour les dégâts dus à la non-observation du présent avis.



## AGENDA - CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

### DÉCEMBRE 2018

6 au 9	FIS Masters (2x S-G / GS dames et hommes)
7	Noël des aînés
9	Irish Session : Tu as un instrument ? Viens... à 15h au Greppon Blanc (atelier musical)
10 + 11	FIS (2x GS dames)
14	Promotion civique et soirée du personnel communal
19 au 21	FIS (2x GS / SL hommes)
22-23	The Big Winter Opening
24	Messe de la Veillée de Noël à 18h à l'église de Veysonnaz
25	Arrivée du Père-Noël à ski et descente Flambeaux
25 au 30	Parc de châteaux gonflables à la salle de gymnastique de Veysonnaz
27	Chantée de Noël avec la Schola de Sion à 19h à l'Eglise de Veysonnaz
31	Nouvel An - Descente aux flambeaux et feux d'artifice

### JANVIER 2019

3	Spectacle Magie-magie pour enfants à la salle de gymnastique de Veysonnaz
5	Début des cours jeunesse du ski-club Mont-Rouge / Veysonnaz
5-6	Osez le ski, offre spéciale abonnement + cours de ski pour débutant ou refresh pour reprise du ski > adulte
12	11 <sup>e</sup> édition de la Barlouka's race, course de ski alpinisme
12-13	Osez le ski, offre spéciale abonnement + cours de ski pour débutant ou refresh pour reprise du ski > adulte
13	Irish Session : Tu as un instrument ? Viens... à 15h au Greppon Blanc (atelier musical)
19-20	Osez le ski, offre spéciale abonnement + cours de ski pour débutant ou refresh pour reprise du ski > adulte
20	Loto du FC Printse
26-27	Osez le ski, offre spéciale abonnement + cours de ski pour débutant ou refresh pour reprise du ski > adulte
26	Nuit du Creux avec la Jeunesse Barloukette

### FÉVRIER 2019

7 au 10	Coupe du monde FIS Paralympic (2x S-G / GS)
10	Irish Session : Tu as un instrument ? Viens... à 15h au Greppon Blanc (atelier musical)
16	Concours interne du SC Mont-Rouge
19	Fondue party et descente aux flambeaux
25	Concert de l'ensemble vocal « Résurrection » de St. Petersburg

### MARS 2019

1	Carnaval des enfants & descente aux flambeaux déguisée
3	Concours de sculpture sur neige
5	Mardi gras & descente aux flambeaux déguisée
9-10	Osez le ski, offre spéciale abonnement + cours de ski pour débutant ou refresh pour reprise du ski > adulte
10	Irish Session : Tu as un instrument ? Viens... à 15h au Greppon Blanc (atelier musical)
12 au 17	Finale coupe du monde SBX et finale coupe du monde Ski-Cross
16-17	Osez le ski, offre spéciale abonnement + cours de ski pour débutant ou refresh pour reprise du ski > adulte
19-20	Snowboard Europa Cup
23-24	Osez le ski, offre spéciale abonnement + cours de ski pour débutant ou refresh pour reprise du ski > adulte
30-31	Osez le ski, offre spéciale abonnement + cours de ski pour débutant ou refresh pour reprise du ski > adulte

**AVRIL 2019**

11	Après-midi des aînés (Printemps)
13	Concert annuel de la Chorale Ste-Cécile en compagnie de la Chorale de Muraz à l'église de Veysonnaz
13	Finale valaisanne OJ (combi-race)
14	Finale valaisanne cadets (multi-disciplines)
14	Irish Session : Tu as un instrument ? Viens... à 15h au Greppon Blanc (atelier musical)
20	Closing party au Tipi
20	Ouverture des courts de tennis (selon conditions météo)
21	Messe de Pâques à l'église de Veysonnaz
21	Grande chasse aux œufs & parcours d'obstacles

**MAI 2019**

3-4-5	59° Festival de l'UCC (Union Chorale du Centre)
26	Fête patronale et première communion

**JUIN 2019**

7	Après-midi des aînés (Été)
8	Inalpe des génisses
20	Fête-Dieu Messe à l'église de Veysonnaz à 10h et procession jusqu'à Clèbes
22	Inalpe des vaches



JOYEUSES FÊTES ET MEILLEURS VŒUX POUR LA NOUVELLE ANNÉE!